



Rénovation et extension du poste 150000/63000 volts de VALABRES

Note écologique

Département des Alpes-Maritimes
Commune de Roure

MAI 2018

Vos interlocuteurs

- **Le manager de projet RTE**

Pierre GELLY

Tél : 04.91.30.98.70

Email : pierre.gelly@rte-france.com

Centre Développement & Ingénierie Marseille

46 avenue Elsa Triolet - CS 20022

13417 MARSEILLE Cedex 08

- **Le bureau d'études**

Mélanie LE BRIS, écologue

Tél: 04.72.04.93.87

Email: melanie.le-bris@rte-france.com

GÉONOMIE

309 rue Duguesclin

69007 LYON



Sommaire

	page
1. PRÉSENTATION DU PROJET	4
2. MÉTHODOLOGIE	6
3. TERRITOIRES À ENJEUX ÉCOLOGIQUES	7
3.1. Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique ou floristique (ZNIEFF)	7
3.2. Parc national.....	8
3.3. Zone importante pour la conservation des oiseaux	9
3.4. Natura 2000	9
3.5. Zones humides.....	9
3.6. Frayères	10
3.7. Schéma régional de cohérence écologique (SRCE).....	10
4. HABITATS NATURELS ET FLORE	12
4.1. Zone enherbée artificielle.....	12
4.2. Fruticées à Buis	12
4.3. Falaises	12
4.4. Cours d'eau et végétation associée.....	13
5. FAUNE	14
5.1. Avifaune	14
5.2. Invertébrés	14
5.3. Petits mammifères	14
5.4. Reptiles	14
6. CONCLUSION	15

1. Présentation du projet

RTE a pour projet la rénovation de son poste 150 000/63 000 volts de VALABRES, sur la commune de Roure (06) avec augmentation de la surface foncière du poste existant. L'extension du poste sur une parcelle d'environ 1 186 m² se situe en continuité au sud-ouest, du poste actuel, sur un site occupé par une ancienne habitation et son jardin d'agrément.

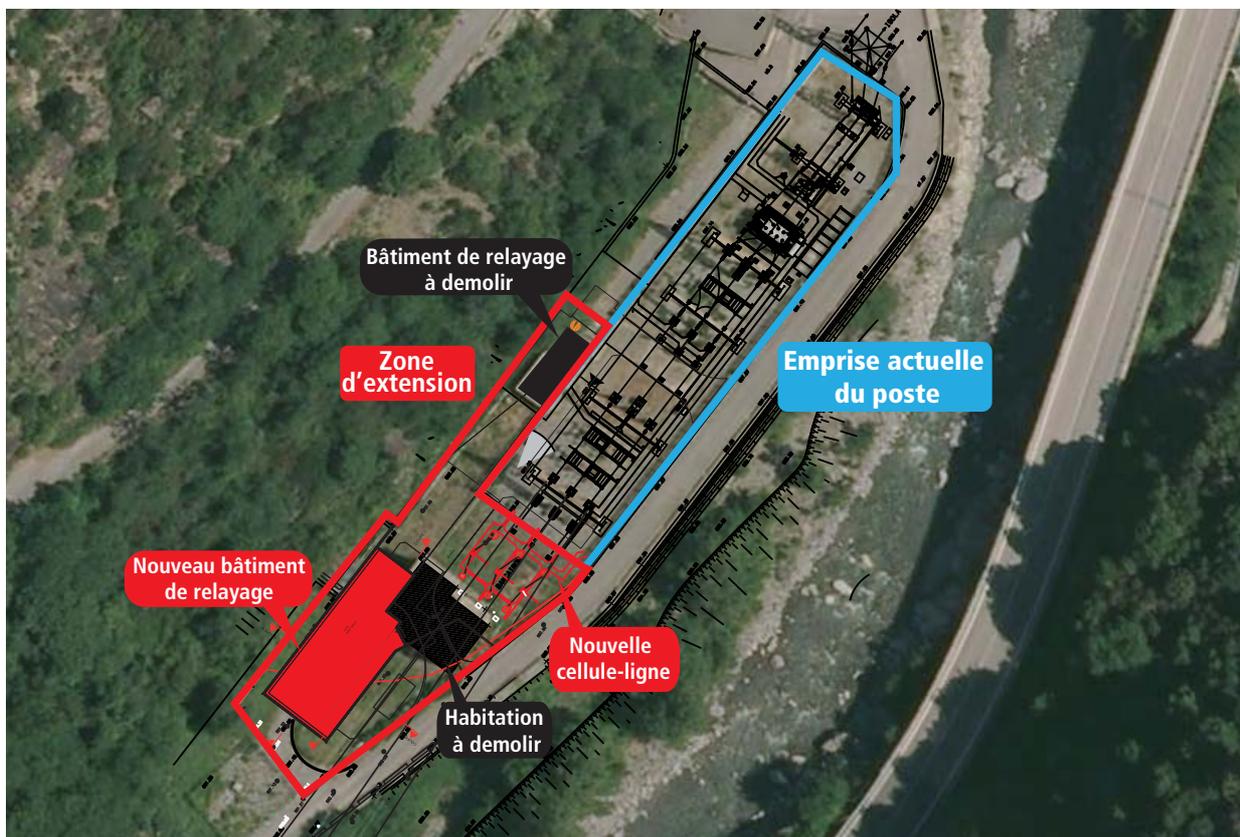
Afin de rénover les installations obsolètes du poste 150 000/ 63 000 volts de VALABRES il est prévu de :

- construire un nouveau bâtiment pour accueillir le matériel de relaiage ainsi que les vestiaires et sanitaires pour le personnel de maintenance ;
- reconstruire une nouvelle cellule ligne normalisée 150 000 volts BANCAIRON, en remplacement de la cellule ligne actuelle ;
- rénover complètement le matériel de contrôle commande des installations en technologie numériques qui sera installé dans le nouveau bâtiment de relaiage ;
- démolir la maison existante désaffectée et l'actuel bâtiment de relaiage.

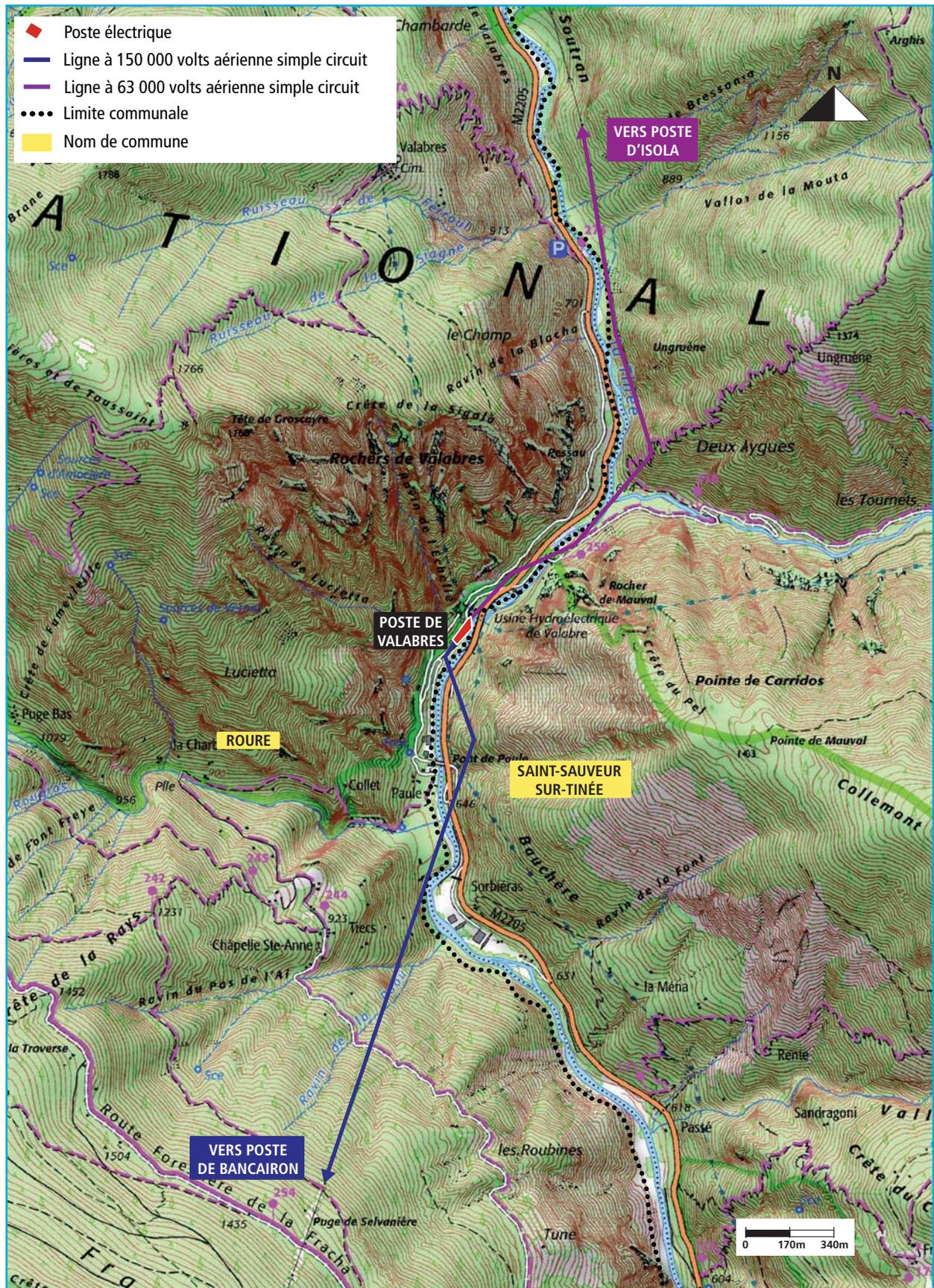
Le nouveau bâtiment de relaiage d'une superficie de 170 m² sera construit dans la zone d'extension.

La démolition de la maison vétuste de 8 m de haut sera remplacée par un bâtiment moderne et architecturé de 4,10 m de haut.

Les façades seront en béton naturel, donnant ainsi une identité minérale se fondant dans le paysage. La toiture sera une toiture-terrasse gravillonnée permettant de limiter la hauteur du bâti et de diminuer l'impact visuel sur le site.



Plan du poste de VALABRES



Localisation du poste de VALABRES

2. Méthodologie

La définition d'une zone d'étude est primordiale, afin d'y évaluer la richesse et le fonctionnement écologique (faunistique et floristique) sur la zone d'influence potentielle du projet. Afin d'évaluer les enjeux et potentialités du territoire, il est nécessaire d'étudier les territoires à enjeux situés dans la zone d'influence. Les documents mis à disposition par la DREAL permettent de caractériser les enjeux liés à ces zones (Natura 2000, ZNIEFF, APPB...).

Les travaux sont localisés sur une surface très réduite, ce qui laisse supposer un moindre impact sur les habitats naturels proches. Nous avons défini une aire d'étude de 1 km de rayon autour des travaux envisagés par RTE.

Les prospections de terrain ont, quant à elles, été réalisées sur la parcelle prévue pour l'extension du poste de VALABRES.

Cette étude est basée sur une recherche bibliographique d'une part, ainsi que sur une visite de terrain réalisée le 21 mars 2018 par Mélanie Le Bris, écologue au sein du bureau d'études Géonomie afin de dresser un état des lieux de la diversité biologique de la zone d'étude et de déterminer les éventuels enjeux écologiques du site.

3. Territoires à enjeux écologiques

3.1/Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

L'inventaire des ZNIEFF est un programme d'inventaires naturalistes et scientifiques initié et contrôlé par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer. Les ZNIEFF sont des territoires intéressants d'un point de vue écologique pour le maintien d'espèces animales ou végétales rares.

On distingue deux types de zones :

- les ZNIEFF de type 1 sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rare ou menacé ;
- les ZNIEFF de type 2 sont de grands ensembles naturels qui offrent des potentialités biologiques importantes.

La zone d'étude est concernée par trois ZNIEFF :

3.1.1/ZNIEFF de type 1 n° 930020135: Mont Raya – Cayre d'Archas – Mont Giraud

Ce territoire de montagne est inclus dans le périmètre du Parc National du Mercantour. Le relief est tourmenté et présente de nombreux ravins nord/sud découpant nettement des massifs et des barres rocheuses. Il existe également de nombreux lacs alpestres. La végétation est caractérisée par un étagement important. Un grand nombre d'espèces patrimoniales végétales sont connues dans ce secteur. La richesse géologique de la zone induit une grande diversité d'habitats.

Ce secteur est doté d'un patrimoine faunistique d'un intérêt biologique très élevé puisqu'il comprend 59 espèces animales d'intérêt patrimonial dont 20 sont des espèces déterminantes comme l'Alexanor (*Papilio alexanor*) ou la Grande Noctule (*Nyctalus lasiopterus*).

3.1.2/ZNIEFF de type 1 n°930012656: Forêt de la Fracha-Montagne de l'estrop

Cette zone est localisée sur le territoire du Parc National du Mercantour. C'est un paysage de pelouses et de bois pâturés qui tranche avec les sommets secs et rocaillieux de la chaîne du Mounier. Les formations végétales sont rattachées aux étages mésoméditerranéen supérieur, collinéen de type supraméditerranéen et de type médioeuropéen, montagnard, subalpin et alpin. Une partie de la ZNIEFF est constituée de barres rocheuses. Le paysage est constitué de pâturages, de forêts de Mélèzes et de Pins sylvestres.

Le peuplement faunistique de cette zone présente un intérêt biologique élevé puisqu'il comprend 64 espèces animales d'intérêt patrimonial dont 15 sont des espèces déterminantes. L'avifaune nicheuse locale dispose d'un cortège d'espèces assez intéressant comme l'Autour des palombes (*Accipiter gentillis*), le Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*).

3.1.3/ZNIEFF de type 2 n° 930012659: Bassin de la Haute Tinée

Cette région de 36378 hectares est entièrement située sur le territoire du Parc National de Mercantour et ne concerne qu'une petite partie au Nord de la zone d'étude. Cette ZNIEFF présente un certain nombre de sommets particulièrement élevés. Il s'agit d'un très beau territoire de montagne, qui présente un grand nombre de lacs d'altitude, qui ne concerne pas la zone d'étude.

Ce vaste territoire possède une grande diversité d'habitats naturels, de l'étage collinéen de type méditerranéen à l'étage alpin, avec un substrat géologique très varié. Le Bassin de la Haute Tinée, à la jonction de plusieurs domaines floristiques, est riche en taxons endémiques. On y retrouve notamment des arctico-alpines en limite d'aire (*Juncus arcticus*, *Carex bicolor*). La faune reste très riche et variée avec des espèces déterminantes comme le Carabe de Solier (*Carabus Solieri*).

3.2/Parc National

Les Parcs nationaux en France sont issus de la loi du 22 juillet 1960, modifiée par la loi du 14 avril 2006. Ce sont des établissements publics divisés en deux zones, appelées, depuis la loi 2006, le cœur du parc et la zone d'adhésion. Le statut du Parc National a pour objectif de maintenir dans la zone cœur, un bon état de conservation des habitats naturels pour la faune et la flore et de contribuer, dans la zone d'adhésion, à un développement local qui valorise les activités traditionnelles tout en protégeant les paysages.

Le parc du Mercantour est présent sur la zone d'étude. Créé en 1979, ce parc a pour mission de protéger et valoriser les milieux naturels, la faune, la flore, le patrimoine culturel ainsi que les paysages caractéristiques des milieux naturels du parc.

Note: Le périmètre du cœur du parc du Mercantour indiqué sur les cartographies de la DREAL ne correspond pas à la réalité du terrain. En effet, les marques du parc sont situées à l'extérieur de l'enceinte du poste de VALABRES (Voir carte ci-dessous).



3.3/Zone importante pour la conservation des oiseaux

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux sont des sites d'intérêt majeur qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne.

La zone d'étude est concernée par une ZICO.

Ce périmètre regroupe une grande variété d'espèces comme le Faucon pèlerin (*falco peregrinus*) ou la Chouette de Tengmalm (*Aegolius funereus*).

3.4/Natura 2000

Réseau écologique européen cohérent de sites naturels, son objectif principal est de favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales, dans une logique de développement durable. Le réseau Natura 2000 est composé des :

- Zones Spéciales de Conservation (ZSC) et des Sites d'Importance Communautaire (SIC) (correspondant à de futures ZSC), créés en application de la Directive «Habitats» ;
- Zones de Protection Spéciales (ZPS), créées en application de la Directive «Oiseaux».

2 sites Natura 2000 sont présents sur la zone d'étude.

3.4.1/ZSC n° FR9301559 : Le Mercantour

Ce site présente une diversité floristique endémique de grande importance. Elle possède aussi une extrême richesse en invertébrés. La zone est recouverte par deux principaux milieux : 25 à 30% de forêts, 55% de landes et pelouses. Une proportion importante des pelouses est pâturée, principalement entre mai et octobre.

Concernant le loup, ce secteur abrite la première population de loups implantée dans les Alpes françaises depuis le début du siècle. C'est dans ce site qu'ont eu lieu la plupart des reproductions observées depuis 1993.

Le site mérite une gestion et une approche particulières ne prenant en compte l'ensemble de la diversité floristique et faunistique, et des milieux.

3.4.2/ZPS N° FR9310035 : Le Mercantour

Ce site d'importance pour les oiseaux présente une grande variété d'espèces comme l'Aigle royal (*Aquila chrysaetos*), le Pic noir (*Dryocopus martius*), l'Alouette lulu (*Lullula arborea*).

3.5/Zones Humides

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a donné aux zones humides une définition juridique et une valeur d'intérêt général : il s'agit de «*terains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre, de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année*» (loi sur l'eau du 3 janvier 1992, article L.211-1 du Code de l'Environnement).

Une zone humide est présente dans la zone d'étude.

Il s'agit de la Tinée et de ces habitats riverains comme les groupements pionniers des bords de torrents alpins.

3.6/Frayères

L'arrêté du 27 décembre 2012 délimite les zones de frayères du département des Alpes-Maritimes.

Depuis 2009, les agents de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA, devenu Agence française pour la biodiversité), à partir des résultats de pêches d'inventaire et d'une expertise ont alimenté un inventaire de cours d'eau et de tronçons de cours d'eau. Cet inventaire exhaustif précise les espèces présentes, la qualité des habitats et des frayères.

Le fait de détruire les frayères ou les zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole est puni de 20000 euros d'amende, à moins qu'il ne résulte d'une autorisation ou d'une déclaration dont les prescriptions ont été respectées ou de travaux d'urgence exécutés en vue de prévenir un danger grave et imminent.

La Tinée est classée comme frayère.

3.7/Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)

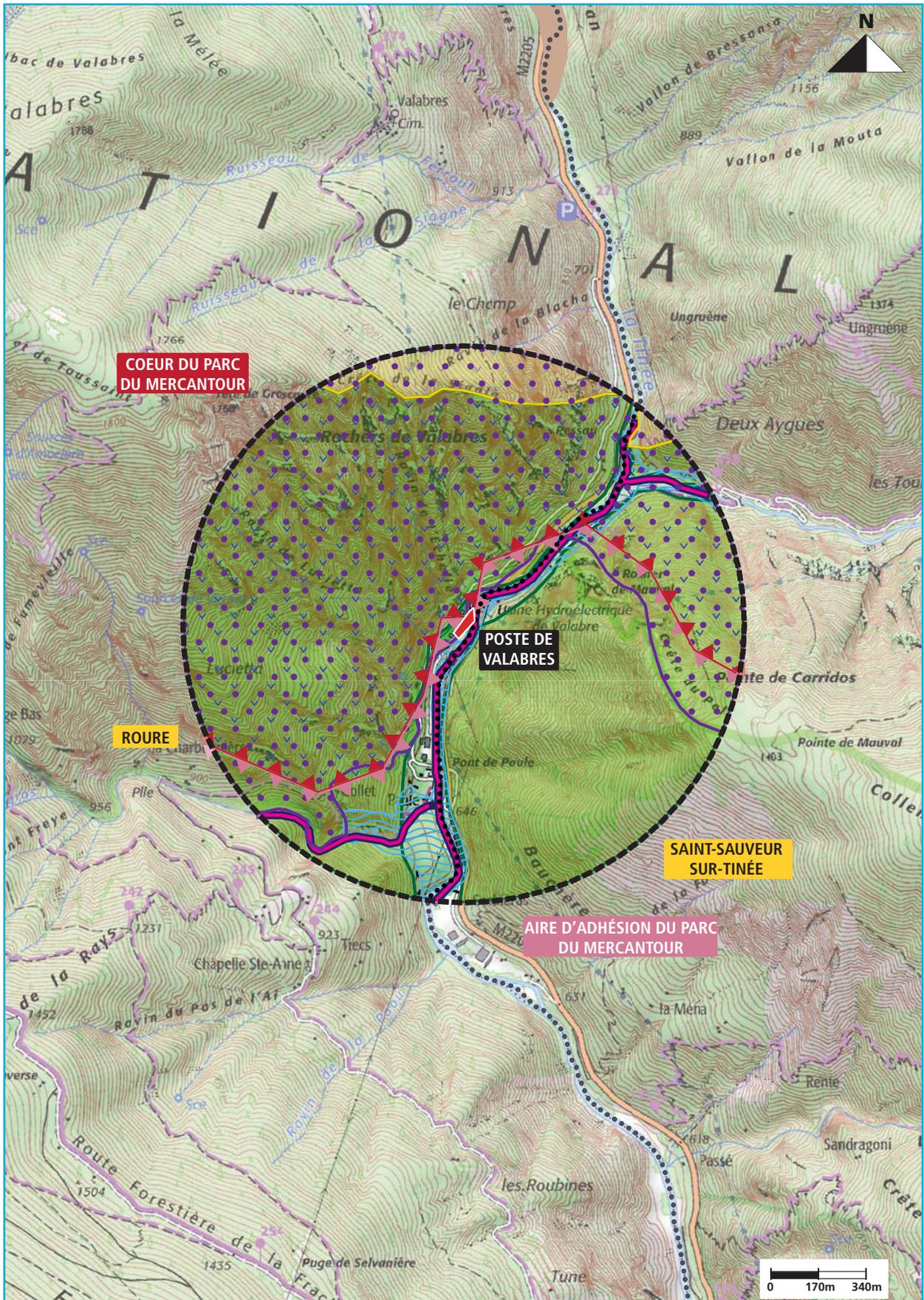
Le Schéma régional de cohérence écologique est le document régional qui identifie la trame verte et bleue régionale.

Cet outil d'aménagement co-piloté par l'état et la région a été adopté en séance plénière régionale le 17 octobre 2014.

Plusieurs éléments du SRCE sont présents sur la zone d'étude: le cours d'eau de la Tinée et ses affluents (trame bleue) et un réservoir de biodiversité défini comme habitat de Montagne sub-alpine (trame verte).

MILIEU NATUREL			
	ZNIEFF de type 1		Frayère
	ZNIEFF de type 2		Cours d'eau d'intérêt écologique (SRCE)
	Parc national - coeur de parc		Poste électrique
	Parc national - aire d'adhésion		Limite communale
	Natura 2000 / ZPS et ZSC		Nom de commune
	ZICO		
	Zone humide		

Un réservoir de biodiversité du SRCE couvre la totalité de la zone d'étude



Territoires à enjeux écologiques

4. Habitats naturels et flore

Malgré les enjeux naturels présents autour du projet, les habitats présents à proximité du poste au niveau de la future zone d'extension sont communs et présentent un intérêt limité.

4.1/Zone enherbée artificielle

Corine Biotopes: 85.3 – Jardins

Description: Une zone enherbée artificielle est présente au niveau de la zone d'extension. Il s'agit d'un ancien jardin privé accolé à une ancienne habitation. Cette zone est totalement abandonnée. Cette parcelle est entourée de haies ornementales (Thuya, bambou).

Enjeu: L'enjeu est très faible du fait du caractère totalement artificialisé de cette zone.



Ancien jardin et haies ornementales

4.2/Fruticées à buis

Corine Biotopes: 31.82 – Fruticées à Buis

Description: Les abords du site sont composés de zones de fourrés (Buis, Cornouiller sanguin, Aubépine, Chêne pubescent, Chêne vert).

Enjeu: Ces fourrés ne seront pas impactés directement par les travaux d'extension du poste. Les enjeux sont principalement représentés par l'intérêt que peut présenter cet habitat pour la faune (petite avifaune, insectes, petits mammifères).



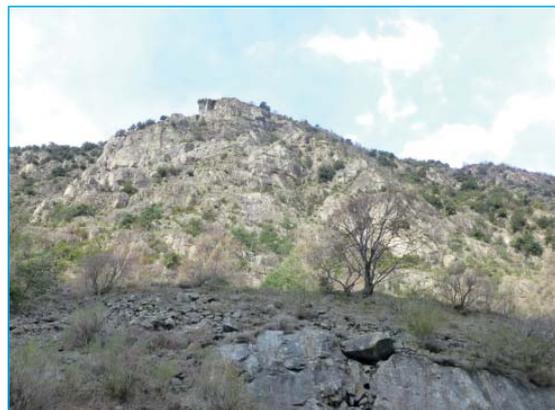
Fruticées à Buis

4.3/Falaises

Corine Biotopes: 62 – Falaises continentales et rochers exposés

Description: Le poste de VALABRES est surplombé par des zones de falaises situées au-dessus des fruticées à Buis.

Enjeu: Ces falaises ne seront pas impactées directement par les travaux d'extension du poste de VALABRES. Les enjeux sont principalement représentés par l'intérêt que peut présenter cet habitat pour la nidification des oiseaux rupicoles.



Falaises

4.4/Cours d'eau et végétation associée

Corine Biotopes: 24.1 – Lit des rivières
x 24.2 – Bancs de graviers végétalisés.

Description: Le poste de VALABRES surplombe la rivière de la Tinée. Ses abords sont peu végétalisés et correspondent à des peuplements peu denses d'Aulnes, de Bouleaux ou de Saules (Boisement riverain).

Enjeu: La rivière ne sera pas impactée directement par les travaux d'extension du poste. Aucun enjeu concernant la rivière et ses milieux associés n'a été identifié.



La Tinée



Habitats naturels

5. Faune

5.1/Avifaune

Le site n'est pas favorable à la présence d'une avifaune d'intérêt. Les principaux enjeux à proximité du poste de VALABRES sont constitués par les falaises qui peuvent abriter des espèces d'intérêt communautaire comme l'Aigle royal.

Quelques passereaux de petite taille peuvent utiliser les fruticées à Buis pour se nourrir, se réfugier ou se reproduire.

Les travaux auront une durée d'environ 2 ans, ce qui couvre plusieurs cycles reproductifs de l'avifaune. Lors des travaux, ces animaux peuvent être dérangés. De nombreux habitats naturels plus propices à la nidification des oiseaux sont cependant présents à proximité du projet. Les oiseaux éventuellement présents à proximité des travaux pourront donc trouver des habitats de substitution.

Les impacts ne seront pas permanents. Les travaux, très localisés dans l'espace, n'engendreront aucun impact permanent sur l'avifaune protégée.

5.2/Invertébrés

Les zones de prairies et de fruticées peuvent présenter un intérêt pour l'entomofaune. Aucune espèce protégée n'a été inventoriée sur la future zone d'extension du poste de VALABRES. Aucune zone naturelle ne sera détruite (uniquement les zones enherbées artificielles et les haies ornementales). Les effets sur les invertébrés seront négligeables.

5.3/Petits mammifères

Des petits mammifères peuvent utiliser les buissons comme zone de refuge ou de nourrissage. Les arbustes naturels ne seront pas détruits.

Les effets sur les invertébrés seront négligeables.

5.4/Reptiles

Les zones urbanisées et les bâtiments représentent un intérêt pour les reptiles communs comme le Lézard des murailles.

Peu sensible à l'anthropisation des terres, ce reptile ne sera pas impacté de façon durable par les travaux d'extension du poste de VALABRES.

6. Conclusion

Les habitats naturels présents sur le site d'extension du poste de VALABRES ne sont pas d'intérêt patrimonial (jardin et haies ornementales). Les zones d'intérêt (ripisylve, zone humide, falaises et fruticées à Buis) ne seront pas impactées par les travaux.

La faune utilisant les abords du site ne représente pas un enjeu particulier. Aucune espèce d'intérêt patrimonial ou protégée ne sera impactée de façon permanente par les travaux.

